



Chers parents,

Les cas positifs de COVID-19 restent malheureusement trop nombreux depuis plusieurs semaines, en particulier chez les plus jeunes. Cela n'est pas particulièrement surprenant puisque c'est aussi la tranche de la population la moins protégée contre le virus et ses variants (par les vaccins ou par une immunité acquise).

C'est pour ces raisons que le Conseil-exécutif dans son ensemble a décidé de nouvelles mesures pour l'école obligatoire. **À partir du lundi 10 janvier 2022**, le port du masque est obligatoire à l'intérieur des bâtiments et transports scolaires dès l'école primaire (3H). Seuls les enfants de l'école enfantine (1H et 2H) sont exemptés de l'obligation de porter un masque.

Cette mesure est provisoirement en vigueur jusqu'au 24 janvier 2022.

Les élèves recevront des masques gratuitement à l'école le lundi 10 janvier. Le port de masques de protection personnels certifiés est également autorisé.

En raison de la situation épidémiologique, les visites scolaires pour les parents et les proches ne sont actuellement pas autorisés. En cas d'urgence, une visite d'école est possible après avoir pris contact avec la direction d'école et en respectant l'obligation du port du masque par la personne qui visite.

Je vous remercie de votre engagement et de votre compréhension.

Thierry Gyger, directeur